



Fonds de Reconstruction d'Haïti

Fonds pour le redressement, la reconstruction et le développement d'Haïti



RESUME DU PROJET

BUT DU PROJET

L'objectif du Plan de prévention de séisme pour le grand Nord d'Haïti est de réduire la vulnérabilité des départements du Nord-est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique en renforçant la résilience des infrastructures et des populations dans le but de minimiser les pertes économiques et en vies humaines lors d'événements futurs.

La gestion des risques et désastres a été identifiée par le Plan National d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti de mars 2010 comme l'une des priorités du gouvernement, faisant partie de l'axe de la refondation territoriale (4.1). Ce projet répond directement à cette priorité. Ce projet répond aussi à l'axe de la refondation institutionnelle (4.4) du Plan car ses actions de formation permettront la mise en place de compétences décentralisées, le renforcement du rôle des communes dans la réduction des vulnérabilités et la protection des populations, et la formation de cadres au niveau départemental et communal.

INFORMATIONS GÉNÉRALES

Nom: *Plan de prévention de séisme pour le grand Nord d'Haïti*

Montant: US\$9.9 Million

Sources: FRH (US\$2.8 M)

Date d'approbation: 1 mars, 2011

Secteur: Prévention et gestion de désastres, Infrastructure d'énergie et transport, Logement

Entité partenaire: ONU

Agence d'exécution: Ministère de l'Intérieur, Ministère des Travaux Publics, Ministère de Planification

DESCRIPTION

Objectif général du projet: Réduire la vulnérabilité des départements du Nord-Est, Nord, et Nord-Ouest face à la menace sismique.

Les objectifs spécifiques de ce programme sont de :

- Quantifier la menace sismique par le microzonage des 4 grandes villes du Nord, Nord-Est et Nord-Ouest (Port-de-Paix, Cap Haïtien, Fort Liberté/Ouanaminthe) et les villes secondaires principales ;
- Evaluer la vulnérabilité du bâti et des infrastructures et les classer en fonction de l'enjeu associé (économique, humain, stratégique) ;
- Identifier les infrastructures prioritaires à fort enjeu (hôpitaux, bâtiments publics, écoles, ponts, centrales d'énergie, etc.) ;
- Proposer des solutions budgétisées pour le renforcement structural des infrastructures prioritaires à fort enjeu ;
- Renforcer un sous-ensemble critique des infrastructures prioritaires à fort enjeu ;
- Former les professionnels de la construction aux pratiques parasismiques, des maçons aux ingénieurs, du secteur public (ingénieurs municipaux et départementaux) et privé ;
- Inclure le risque sismique dans le plan de contingence aux désastres des 3 départements du nord et former les membres des comités départementaux et communaux ;
- Informer les citoyens, les constructeurs et les pouvoirs publics sur le risque sismique et les solutions pour s'y préparer et adapter ;
- Renforcer les capacités des communes et des départements pour la gestion du risque sismique.

Résultats thématiques cibles

%

Refondation Territorial

80

Refondation Social

20